

INTRODUCTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE POUR PUBLICATION SUR LE SITE DE LA PREFECTURE DE L'AUBE

La commune de Buxeuil se situe dans le département de l'Aube à moins d'une heure de l'agglomération Troyenne, à environ 40 kms du centre de Troyes par la D671. Elle appartient à l'arrondissement de Troyes et au canton de Bar-sur-Seine.

Buxeuil est une commune viticole, dont près d'un tiers du territoire concerne les champs de vigne. La commune profite de l'attractivité des routes touristiques de Champagne pour faire découvrir le vignoble champenois et ses producteurs locaux.

La commune n'est actuellement dotée d'aucun document d'urbanisme.

Par délibération en date du 06 Décembre 2019 le Conseil Municipal de Buxeuil a décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme – P.L.U.

Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont de :

- Intégrer les dispositions récentes en termes d'aménagement de l'espace, PPRi, zone à dominante humide, gestion économe de l'espace ;
- Organiser l'urbanisation de manière cohérente en permettant l'accueil de nouvelles constructions d'habitat, d'équipement, d'activités pour garantir la mixité fonctionnelle du village ;
- Accueillir des projets sur le plateau en lien avec le développement durable et les nouveaux enjeux liés à l'énergie ;
- Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et bâtis en accord avec les objectifs de protection et de préservation des patrimoines et de la biodiversité ;
- Préserver le patrimoine architectural du bâti et le patrimoine paysager.

Le projet d'élaboration du PLU a été soumis à l'avis des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées du 11 Juin 2021 au 11 Septembre 2021 et a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du plan (Avis n° MRAe 2021AGE46).

Une fois le PLU approuvé, les dispositions réglementaires entreront en vigueur sur l'ensemble du territoire communal.

De plus, la commune de Buxeuil profite des réflexions portées en matière d'aménagement dans le cadre de l'élaboration du PLU pour abroger les servitudes EL7 relatives aux plans d'alignement sur les routes départementales.

En effet, les plans d'alignement de la commune ne sont plus d'actualité puisque ces derniers datent du 16 Juin 1845 pour la RD971 et du 03 Avril 1894 pour la RD36.

Par délibération de son Conseil municipal du 09 Avril 2021, la commune de Buxeuil a sollicité le Département pour la suppression des plans d'alignement concernant les routes départementales RD971 et RD36. Cette demande a été validée par la commission permanente du 13 Septembre 2021.

Le dossier du PLU de la commune de Buxeuil et les éléments concernant la suppression des plans d'alignement des RD971 et RD36 sont soumis à enquête publique du Mardi 16 Novembre 2021 au Vendredi 17 Décembre 2021.